Bureau Français de Taipei 法國在台協會

Secrétariat Général

TRANSCRIPTION D'UN **ACTE DE MARIAGE**

IMPORTANT:

Tous les documents d'état civil devront être :

⇨ fournis **en originaux ou certifiés conformes à l'original** par l'autorité française ou étrangère ayant dressé les actes. A défaut de production de toutes les pièces énumérées ci-dessous, votre demande ne pourra être examinée.

⇨ **traduits en français** lorsqu'ils sont rédigés en langue étrangère. Ces traductions peuvent être effectuées par un particulier ou par un bureau de traduction.
Il conviendra, simultanément au dépôt du dossier, d'envoyer par courrier électronique à l'adresse admin-francais.taipei-ift@diplomatie.gouv.fr les documents de traduction, au format « .doc » ou « .xls ».

L'intégralité du document doit être traduite (texte et sceaux), même si certaines rubriques n'ont pas été complétées et si certaines informations ne semblent pas essentielles. L'ordre des rubriques doit également être respecté**.** La traduction précisera, si besoin est, les diverses transcriptions possibles des noms et prénoms.

DOCUMENTS A FOURNIR

liste non exhaustive : après examen des pièces fournies, d'autres justificatifs relatifs à la nationalité notamment pourront vous être demandés.

-la **demande de transcription** ci-jointe (pièce jointe n°1) complétée et signée **par le conjoint français.**

-l'**extrait certifié conforme du registre taiwanais de la famille** (*hu ji teng ben*) du conjoint taiwanais, **portant mention de l'enregistrement du mariage**. Ce document devra être accompagné de sa traduction en français.

-une **copie certifiée conforme à l'original** de la **« convention » de mariage** (*jie hun shu yue*) délivrée par le bureau d'état civil qui a enregistré le mariage mentionnant, entre autres, les **noms et signatures des mariés et des témoins**. Ce document devra être accompagné de sa traduction en français.

-le **certificat d'enregistrement du mariage** (*jie hun zheng shu*) établi par le service d'état civil compétent, rédigé en anglais ou en chinois. Ce document devra être accompagné de sa traduction en français.

-une attestation sur l'honneur signée des 2 conjoints précisant le lieu du mariage ainsi que le nom des témoins.

-si vous avez passé **un contrat de mariage à Taiwan** : la copie intégrale, certifiée conforme par le notaire, de votre contrat de mariage, accompagnée de sa traduction en français.

-les copies intégrales des actes de naissance des **enfants communs aux deux époux** nés avant le mariage, accompagnées des traductions en français le cas échéant.

Pour le ou les conjoints français :

-copie intégrale et **récente** de **l'acte de naissance français** (*pas d'extrait, document original*) à demander :

- en cas de naissance en France: à la mairie du lieu de naissance
- en cas de naissance à l'étranger: au Service Central d'Etat Civil (11 rue de la Maison blanche - 44941 NANTES Cedex 9 ou par Internet www.diplomatie.gouv.fr) ou à notre ambassade ou consulat territorialement compétent pour le lieu de naissance

-preuve de la nationalité française (**joindre de simples copies**) selon votre situation :

-carte nationale d'identité française (recto-verso) en cours de validité
-passeport biométrique français en cours de validité
-certificat de nationalité française (intégral)
-ampliation du décret de naturalisation
-déclaration de nationalité (intégrale) enregistrée

-justificatif de domicile (cf. article 8 du décret n° 2007-773 du 10 mai 2007)

Pour le conjoint étranger :

en cas de naissance à Taiwan:

- **copie intégrale certifiée conforme du certificat de naissance (**出生證明書 *chu sheng zheng ming shu***)** OU, une déclaration sous serment faite devant notaire, si vous ne possédez pas d'acte de naissance (« Affidavit of birth facts »). Ce document devra être accompagné de sa traduction en français.

en cas de naissance hors de Taiwan:

- extrait de l'acte de naissance sur formulaire plurilingue **OU** copie intégrale certifiée conforme de l'acte de naissance, dûment légalisée /munie de l'Apostille. Ce document devra être accompagné de sa traduction en français.

-copie du **passeport** étranger

-justificatif de domicile (cf. article 8 du décret n° 2007-773 du 10 mai 2007)

PIECE JOINTE N° 1

DEMANDE DE TRANSCRIPTION D'ACTE DE MARIAGE

Je soussigné(e)/ Nous soussignés :

Prénom(s), NOM(S) du ou des conjoints français	
domicilié(e)(s) à	
numéro de téléphone	
adresse e-mail	

sollicite/sollicitons la transcription sur les registres de l'état civil consulaire français de l'acte de mariage dont ci-joint copie délivrée le : ……..

Lieu du mariage		Date du mariage	
Prénoms et NOM de l'autre conjoint			

Je suis informé(e)/Nous sommes informés qu'en vue de la transcription, l'officier de l'état civil français s'assure de la régularité de l'acte étranger produit et de la validité du mariage au regard du droit français.

A…….. le ……

Signature du ou des époux français

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX EPOUX		
	Epoux	**Epouse**
NOM		
Prénom(s)		
Date de naissance		
Lieu de naissance		
Adresse		
Père		
Mère (nom de jeune fille)		

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX ENFANTS COMMUNS (nés avant ou après le mariage, même décédés, devant être inscrits sur le livret de famille)		
Prénom(s) (à inscrire dans l'ordre chronologique des naissances)	**Date de naissance**	**Lieu de naissance**